

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



La tactique de la Vigie

Nous devons démasquer en quoi consiste la tactique de la Vigie, journal de MM. Légasse.

Tout le monde le remarque et s'en étonne, la Vigie ne répond ni à l'Action laïque ni au Réveil. Elle se contente de parodier ce qu'a avancé l'un ou l'autre de ces journaux sans refuter ou contredire quoique ce soit.

Cette manière de faire ne satisfait pas, parce qu'en somme on voit, malgré tous ses grands mots qui tournent au tour du pot, que M. Légasse n'est pas un homme à s'expliquer carrément.

Ses adversaires l'ont accusé d'être franc-maçon à Paris et clérical à Saint-Pierre, et M. Louis Légasse n'a jamais abordé cette question épingleuse de démentir ces assertions. Il a fait semblant de traiter par la plaisanterie la gravité de ce double rôle et il a parodié l'Action laïque et le Réveil en disant : Louis Légasse franc-maçon, clérical, sorcier, allons donc ! mais sans préciser s'il l'était ou ne l'était pas, se contentant de faire une salade de tous ses titres. Et il y a des braves gens assez simples qui se contentent d'explications qui n'en sont pas, puisqu'elles ne disent rien. A moins qu'elles ne soient de l'avis de cet abbé qui, poussé à bout sur la question, trouva la véritable réponse : **si c'est utile à son commerce.**

Nous admettons ce libéralisme spécial du clergé à l'égard de M. Louis Légasse ; mais ce que nous n'admettons pas, c'est qu'il lance l'anathème contre l'Action laïque et le Réveil qui ont une ligne de conduite d'accord avec les principes qu'ils mettent en avant et qui n'en ont pas deux différentes.

Nos lecteurs sentiront une bonne fois pour toutes qu'en religion comme en autres choses, nos adversaires se croient tout permis et qu'à nous on nous dénie le droit de défendre notre existence matérielle, que l'on met à la merci de toutes les supercheries d'un langage plus ou moins ronflant et qui malheureusement a le don de s'imposer à des gens qui se croient intelli-

gents parce qu'ils s'abusent volontairement pour ne pas voir jusqu'où ils sont eux-mêmes abusés, mais abusés comme des enfants auxquels on fait croire tout ce que l'on veut, parce que l'on sait qu'ils sont incapables ou assez insouciants pour ne point approfondir.

LE SYNDICAT DES MARINS PETITS-PÊCHEURS

Il nous revient de toutes parts que les affiliés de MM. Légasse s'insinuent de tous côtés auprès des petits-pêcheurs de morue pour arriver à les combler de manière à complaire aux désirs du Maître.

A l'île aux Chiens, ce sont les employés de la maison Huet qui s'en vont de maison en maison récolter des adhésions au syndicat projeté de petits-pêcheurs, syndicat que M. Louis Légasse voudrait arriver à former afin de le faire diriger vers une orientation conforme à ses vues et à sa façon de faire.

Comme l'on sait que les gens de l'île sont têtus et défiant (et ils ont raison de l'être, on le serait à moins), on cherche d'abord à les appioler en leur présentant en premier lieu une pétition qui a trait à l'obtention d'un médecin pour l'hiver, chose déjà accordée. De ce côté-là, il n'y a pas d'hésitation, c'est une revendication humanitaire qui séduit tout le monde, mais ce n'est qu'une entrée en matière pour obtenir la signature de l'autre pétition qui n'est qu'une adhésion à la formation d'un syndicat.

Que peut être un syndicat de petits-pêcheurs ? Très bon ou très mauvais : très bon si l'idée était spontanée chez eux et que l'on laisse ces braves gens discuter seuls et librement leurs propres et vrais intérêts ; très mauvais s'ils deviennent à la merci de quelques meneurs embriagés par M. Celui-ci ou par M. Celui-là.

En la circonstance qui nous occupe, convenons qu'il faut que M. Légasse ait un intérêt bien immédiat pour tant

s'occuper de la formation du syndicat des petits-pêcheurs quand, de principe, il a toujours été opposé à la création de ceux des armateurs à la grande pêche ; car même un syndicat de petits pêcheurs ne peut être que gênant à sa manière de commercer qui est monopolisatrice.

L'intérêt immédiat du moment, est-il besoin de le dire ? git dans l'éclosion de cette malheureuse question de la baleine, contre laquelle M. Légasse sent, plus qu'il ne sait, qu'il existe une forte majorité de petits pêcheurs, opposants irréductibles. En formant un syndicat, il voudrait faire avaler à ces braves gens le contraire de ce qu'ils ont décidé d'après leur expérience du métier de la pêche. M. Légasse est de ces gens que l'on flanque à la porte, mais qui ne se reboutent pas pour si peu, étant prêts à enjamber la fenêtre par la seule préoccupation d'arriver à leur fin envers et contre tout.

N'est-ce pas le cas, dans cet empressement qu'il met à former un syndicat, qui un jour devra le gêner, mais l'avenir de demain est loin et ne l'inquiète pas ; sa seule préoccupation est de trouver le moyen de sortir de l'entrave du quart d'heure, et ce moyen réside dans la formation d'un syndicat de petits pêcheurs qu'il ferait mouvoir de manière à anéantir l'opposition qui est faite à son dada d'établir une usine de baleine à Miquelon.

Voilà le danger à courir, fort tangible pour tous ceux qui veulent se donner la peine seulement d'entrevoir où tendent les menées si ardentes et si intéressées des uns et des autres, lesquels se distinguent par un zèle plus empesqué que convaincu.

Les desiderata de M. Louis Légasse sont connus, il suffit de lire la Vigie du 13 août dernier, dans laquelle il s'exprime catégoriquement en ces termes : **Nous devrions déjà avoir un établissement frigorifique et une usine de baleine.** Et plus loin dans le même numéro : **nous devons arriver à produire beaucoup et meilleur marché, ou bien fatallement nous succomberons dans cette lutte.**

Voilà des déclarations très catégoriques qui ne laissent place à aucun doute sur les intentions de M. Légasse

ACTES ET PAROLES

d'avoir la volonté arrêtée de produire à meilleur marché. Pour arriver à ce résultat de beaucoup produire, nous pouvons dire, avec l'expérience pratique que chacun possède, que c'est un moyen qui n'est à la disposition de personne, pas même de M. Louis Légasse, d'où une simple métaphore quelque peu vantarde, parceque la matière première bat de la queue dans l'eau et que, pour cette raison, personne ne peut tabler à l'avance pour préciser que la pêche sera abondante ou même seulement passable, surtout par ces années-ci où le manque de boëtte est la principale cause, mais pas la seule sans doute, de la non-pêche.

Quant à l'autre moyen évoqué **de produire à meilleur marché** entrevu ou esquisonné par M. Légasse, il ne peut être réalisé que par la coalition ou entente des acheteurs de morue décidés à faire la baisse. Vous voyez un exemple de coalition d'intérêts commerciaux dans l'association des trois plus grosses maisons d'achat et de production constituée sous la raison sociale de la « Morue française » qui, à l'égard de Saint-Pierre, n'est qu'une sorte de **trust monopoli**, qui fonctionnera une fois mis en train par élimination ou par absorption de ses concurrents gros ou petits.

Voilà le point capital que les petits pêcheurs ne doivent pas perdre de vue, non pour leur sécurité de l'heure présente qui semble assurée par les hauts prix qui sont pratiqués cette année, mais pour leur sécurité à venir et prochaine où le mauvais effet de cette coalition commerciale ne manquera pas de se faire sentir dans des conditions qu'il est facile de prévoir.

Une autre considération que les petits pêcheurs ne doivent pas négliger d'envisager s'ils veulent toutefois conserver leur indépendance d'existence, est de ne jamais s'allier à plus forts ou plus puissants qu'eux; sans quoi, ils risquent d'être les dindons de ces associations, dans lesquelles ils ne pourraient même pas faire entendre leurs légitimes réclamations par être trop peu importantes eu égard aux gros intérêts où ils seraient absorbés: ce serait la lutte du pot de terre contre le pot de fer, autrement dit **ruine et misère**.

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ

Par décret du 7 août M. Eugène Salomon a été nommé conseiller privé titulaire et M. André Paturel suppléant.

Nous avons déjà signalé les inconvénients et les critiques qui se sont élevés au sujet de la nomination de M. Eugène Salomon. On peut dire que ce choix ne fait pas honneur à la perspicacité administrative de M. Angoulvant. Et nous allons le lui démontrer en quel-

ques mots, car quand on veut faire des réformes, il faut les accomplir dans le sens qu'on le préconise ou alors il y a du parti pris et de la partialité.

M. Angoulvant sait qu'il a charge et mission d'administrer et de gouverner une colonie qui ne vit, qui n'a sa raison d'exister que par le commerce; pour quoi va-t-il chercher un notaire soi-disant pour lui donner des conseils ? M. Angoulvant, qui critique M. Jullien comme gouverneur, n'a rien à lui envier puisqu'en la circonstance il n'a fait qu'accentuer la bêtive commise par son prédécesseur. Et encore M. Jullien avait cette excuse que M. Salomon lui avait rendu certains services qui avaient été appréciés, tandis que M. Angoulvant n'en est pas à en réclamer et ne peut même pas en avoir besoin.

M. le gouverneur Angoulvant aurait pu aussi se rendre compte qu'il existe à Saint-Pierre cette anomalie de ne posséder qu'un seul notaire; pourquoi alors de cette unique tabellion veut-il faire un homme politique ? est-ce pour mettre ses clients plus à sa merci ?

S'il eut consulté M. le procureur de la République, son prédécesseur intérimaire immédiat, sûrement ce magistrat lui aurait fait part des récriminations dont ce monopole est toujours l'objet. Le fait est qu'il faut être à Saint-Pierre pour n'avoir pas le choix de son notaire de famille et d'être obligé de confier ses affaires à un monsieur qui ne vous comble pas.

Quant à M. Paturel André sa personnalité est généralement sympathique à tout le monde, mais M. le gouverneur, qui est le gardien fidèle des lois, devrait donner l'exemple de les respecter et non de les violer.

M. Angoulvant sait mieux que personne que le décret du 2 avril 1885 regit aujourd'hui le conseil d'administration. Or l'art. 9 § 2 prescrit : la même incompatibilité existe à l'égard des entrepreneurs de services ou de travaux publics retribués sur le budget de la colonie. M. Paturel est entrepreneur du service postal entre Saint-Pierre, Langlade et Miquelon. Les inconvenients de cette double situation sont si appréciables que le décret du 2 avril 1885 prescrivait art. 17 de déclarer démissionnaire le conseiller général qui se trouverait frappé de l'incapacité prévu à l'art. 9.

Cette sévérité avait encore moins sa raison d'être qu'au conseil d'administration, parceque au conseil général l'entrepreneur colonial ne se trouvait en contact qu'avec une autorité délibérante, tandis qu'au conseil d'administration et au conseil privé il y a tout à la fois l'autorité délibérante et l'autorité exécutive qui ne font qu'une.

La violation de la loi n'en est que plus flagrante. En la circonstance, M. le gouverneur Angoulvant donne une fois plus raison à cette axiome que ce sont ceux qui font les lois, qui sont les premiers à les transgresser et à les violer.

M. Angoulvant est arrivé à St-Pierre avec l'idée bien arrêtée d'autoriser la création d'une usine à baleine. Il s'en est défendu, mais si mollement et si étrangement, et sa manière d'agir par la suite a été telle que baleinards et anti-baleinards sont persuadés de la véracité de mon affirmation.

Je me demande avec bien des gens quel intérêt M. Angoulvant avait pour ressusciter cette histoire de baleine à laquelle personne ne pensait plus, pas même celui qui, prête-nom de Légasse, s'en était fait et en est redevenu le champion.

* * *

Le ministre avait invité M. le gouverneur Cousturier à résilier le contrat postal de 1902, trop onéreux pour les finances de la colonie, dès que l'occasion s'en présenterait. Le bateau postal Pro Patria se perd. C'était, ou jamais, l'occasion pour le Gouverneur de se conformer aux instructions ministrielles. Ah bien oui, vas voir s'ils viennent, Jean ! M. Angoulvant, sans prendre aucun avis, pas plus du Conseil privé que du Conseil d'administration ou de la Chambre de Commerce, s'abouche avec l'entrepreneur et lui maintient, avec de nouveaux avantages, le contrat de 1902. Pendant 7 ans encore la colonie supportera une dépense annuelle de 40,000 francs qui pouvait et qui devait lui être évitée, et, pour y faire face, M. Angoulvant, qui a aujourd'hui la majorité assurée au Conseil privé et au Conseil d'administration, créera de nouveaux impôts.

* * *

Le gouvernement de la République fait tous les sacrifices possibles pour la laïcisation complète des écoles primaires et invite les gouverneurs des colonies à l'imiter. M. Cousturier, d'accord avec son conseil d'administration, a décidé que, à la rentrée scolaire de 1905, la laïcisation serait complète au chef-lieu et la population l'a acceptée sans la moindre protestation.

Arrive M. Angoulvant qui se proclame républicain-socialiste, libre-penseur, anticlérical et partisan incorruptible de la laïcisation. Mais le curé arrive à son tour et, patatras, la laïcisation s'évanouit. M. Angoulvant prétexte un surcroît de dépense annuelle de tout au plus 2,500 francs alors que, par ailleurs, il jette l'argent par les fenêtres.

* * *

M. Cousturier, encore d'accord avec son conseil d'administration et aussi avec le bon sens, (ce qui ne lui arrivait pas souvent), a décidé la suppression de deux vicaires pour ramener l'effectif du clergé à ce qu'il était antérieurement.



Propriété
Publique

La prise de possession de la colonie Pompon et alors que la population catholique comptait au moins 500 individus de plus qu'aujourd'hui.

Pompon rentre et, immédiatement, M. Angoulvant rétablit les vicaires supprimés.

Et M. Angoulvant est anticlérical ! que serait-ce donc s'il était clérical ? . . .

M. Angoulvant a déclaré qu'il était gouverneur et qu'il gouvernerait.

Ce sont là des paroles, mais où sont les actes ?

Qui a gouverné la colonie de Juin 1901 à Juin 1905 ? Ce ne sont assurément pas MM. Jullien et Cousturier.

Qui la gouverne aujourd'hui ?

Est-ce M. Angoulvant ? Est-ce Pompon ? Est-ce l'ancien associé de Jolivet ?

Rien de ce que nous voyons tous les jours ne prouve que ce soit le premier.

UN CONTRIBUABLE

A LA VIGIE

Je ne croyais pas que nous avions à l'île aux Chiens des électeurs aussi savants pour épater par de grands mots que tout le monde ne connaît pas, à commencer par moi, et qui riment avec Nativel, ancien suisse d'église décédé et marchand de saucisses à ses heures.

En ma qualité de maire, je dois connaître la loi sans vouloir la faire à qui que ce soit.

Simple citoyen, je puis désirer le maintien des sœurs en usant du droit de pétition que me donne la loi; mais, maire, je ne puis vouloir ce même maintien contre la loi.

J'ai donc signé la pétition et je n'ai pas demandé leur départ parceque j'ai toujours été satisfait de leurs services d'institutrices.

Mais je n'ai pas autorisé la souscription, pas plus que je n'y ai participé.

Laloï peut-il se révolter et manifester contre la loi ? Non.

Voilà la vérité sur cette histoire à dormir debout, et je défie les blagueurs de la Vigie de dire le contraire sans encore essayer de tromper le pauvre monde comme ils font tous les jours. Ils se figurent, eux qui voudraient se faire

appeler Monsieur gros comme le bras, avoir affaire à des imbéciles qui ne comprennent pas pourquoi les petits chiens cachés aboient.

AUGUSTE LALOÏ

L'APAISEMENT

La Vigie du 13 août, par la plume cette fois de son propriétaire, nous conviait à nouveau et pour la centième fois à l'apaisement.

Ce nouvel appel à la concorde signé L. Légasse nous avait laissés sceptiques surtout après la lecture de la fin comminatoire de l'article en question. Tous les gens de bonne foi et de bon sens avaient souri en lisant cette déclaration programme où le mot d'apaisement apparaissait comme une folle chimère.

Ceux qui plus crédules avaient conservé encore quelques illusions n'ont pas attendu longtemps pour voir combien il fallait croire à toutes ces belles paroles et comprendre comment M. L. Légasse et les siens entendent l'apaisement, ou mieux l'aplatissement.

En effet dès le 20 août la Vigie reprend l'offensive. C'est un marin (?) qui nous crie du large : gare dessous ! ça va chauffer à notre retour des bancs, cet automne. »

Nous voilà donc prévenus, nous aurons sans doute la triste joie de revoir ce que nous vimes il y a deux ans en hiver; nous ne le souhaitons pas mais si cela arrive, et bien les gens nouveaux venus dans le pays, depuis le gouverneur jusqu'aux magistrats et autres fonctionnaires, verront où sont les agitateurs et où sont les violents.

L'apaisement promis, l'apaisement prêché est donc un leurre, une chimère, d'ailleurs l'apaisement est-il possible ?

Cédons ici la plume à un des esprits les plus éclairés du parti républicain, à M. Henry Maret député radical et rédacteur en chef du Rappel voici ce qu'il écrit sur l'apaisement.

Nous avons cette rage particulière de vouloir toujours nous apaiser, et de le prouver par des horions. C'est pourquoi, ayant quelque expérience des choses de même que, lorsqu'on me parle de dégrèvements j'en conclus sagement qu'on va augmenter nos impôts, de même, quand j'entends parler d'apaisement, de concorde et d'union, je me dis : « Défions-nous, on va cogner ».

Je m'étonne d'ailleurs d'entendre des hommes, qui se croient sérieux, exalter un esprit de concorde dont ils ne voudraient pas pour leur compte. La vérité est que celui qui est le plus fort trouve tout-à-fait extraordinaire que son ennemi n'éprouve pas à son égard les sentiments les plus pacifiques. Le beau

rêve de l'unité morale est je le reconnaît, particulièrement séduisant. Malheureusement il est quelque peu difficile à réaliser.

Dois-je dire : malheureusement ? Et cette unité, ou, si vous l'aimez mieux, cette communion d'idées, qui serait la fin de la lutte, ne serait-ce pas en même temps la fin de la vie, c'est-à-dire la mort ?

On ne voit pas bien une discussion où, par amour de l'entente, nul ne consentirait à éléver d'objection. Cet apaisement, ce serait tout simplement l'arrêt de la pendule. Il n'irait pas sans un profond ennui qui ne tarderait pas à dissiper le besoin de la contradiction.

L'apaisement, c'est un beau mot qui, comme on dit, fait bien dans le paysage. Mais personne n'y croit sérieusement, et personne ne le désire. L'existence étant un combat, il n'y a d'apaisement que dans la tombe.

La recherche de l'apaisement équivaut à la recherche de l'absolu. Il faut laisser cela aux alchimistes, en quête de la pierre philosophale. « Je veux que tu me querelles » dit fort congrument le personnage de la comédie à sa servante. Il y aura toujours parmi nous des sujets de querelles, et s'il n'en était plus, il en faudrait inventer.

LE COMMISSAIRE ET LA BALEINE

La Vigie essaie de mettre le Réveil en contradiction avec lui-même, au sujet de l'enquête que le commissaire de l'inscription maritime a été chargé de faire près des petits pêcheurs. Elle confond sciemment la défense que nous avons prise de M. Gailhac quand il a été dénoncé auprès de M. Solange Baudin; et malgré que nous ayons pris cette défense de notre propre délibération, nous n'avons jamais reçu ni fait visite à M. Gailhac, comme le lui a fait son dénonciateur en personne, qui a joué la comédie de distinguer la double personnalité.

Par principe, la Vigie devrait savoir que le rôle d'un journal n'est pas de couvrir un fonctionnaire de fleurs, qu'il est au contraire de son devoir professionnel de le critiquer quand il le mérite. Or en l'état, nous nous sommes contenté de constater la mission dont M. le commissaire de l'inscription maritime avait été chargé par arrêté du gouverneur du 17 juillet et de dire avec une certaine raison que les petits pêcheurs étaient plus où moins à l'aise de déposer en pleine air devant leur commissaire.



Ce que nous aurions pu critiquer, c'est cette enquête poursuivie sans avoir été ordonnée d'une manière générale par M. le gouverneur qui, au début, était opposé systématiquement à toute enquête à Saint-Pierre, à tel point qu'à l'heure actuelle il n'y en a pas une qui soit ouverte avec régularité soit implicitement soit explicitement.

M. le gouverneur Angoulvant, il faut bien le lui dire, se borne à rallier un peu de tous les côtés des éléments épars qui puissent donner raison à son amour-propre administratif de faire triompher une question allemande que deux de ses prédécesseurs n'ont pu faire aboutir. Pour faire voir sa vaillance. M. Angoulvant aime les difficultés qui ne le préoccupent pas à bon droit, parce qu'il ne sera plus là quand elles éclateront.

M. le gouverneur Angoulvant a en effet peut-être beaucoup de ressources à sa disposition, notre bon droit aura celle comme les Norvégiens de se faire justice soi-même contre l'étranger favorisé au détriment d'intérêts nationaux. Et ceux qui ont trouvé le moyen de flanquer le feu à l'église sans un remords de conscience, n'auront rien à dire que le patriotisme fasse ce qu'un criminel a pu commettre impunément grâce à des complaisances ou à des complicités pusillanimes.

EXPOSITION DE MARSEILLE

Depuis sa villégiature à Langlade, à la villa gubernatoriale, le président du comité local de l'exposition coloniale de Marseille, qui n'est autre que M. Garnier, prétend qu'il va avoir à sa disposition un crédit de 5,000 francs pour faire face au projet de dépense de participation de la colonie à cette exposition.

Il paraît que le séjour de Langlade procure des mirages que l'on attribue au sable scintillant des monts de M^e Dibarbare, car ce magistrat se vante également de succéder sous peu et directement à M. Caperon en récompense des services par lui rendus à la future exposition de Marseille et à l'instruction publique, dont il est inspecteur primaire.

S'il devait en être ainsi, nous nous demanderions sérieusement si M. le

gouverneur Angoulvant prend à tâche de mettre sous sa protection ceux que la notoriété publique ne se fait pas faute de signaler comme devant être rappelés à l'ordre dans l'accomplissement de leur devoir professionnel.

GUADELOUPE

Le « Rappel » du dernier courrier reproduit une lettre de M. Gerville-Réache au président du Conseil, l'avisant qu'il interpellera le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, sur certains scandales publics et privés qui se passent dans les hautes sphères administratives de la Guadeloupe.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE A l'habitation de M. J. Prenveille Avec grande réduction de prix

Hameçons.—Avançons.—Moufles.—Un sac de guano.—Deux maillons de chaîne neuve.—Chaînes et ancrès d'affourche.—Feuillard en bois.—Clous à boucaut.—Bouteilles.—Ocre rouge.—Vinaigre.—Coaltar.—Fûts vides.—Sel de coussin et autres articles.

Deux Actions du Slip Lefèvre

S'adresser à M. J. DUPONT

A VENDRE

Salon.—Piano.—Salle à manger.—Buffet.—Chambres à coucher.—Tables.—Chaises.—Stores.—Rideaux.—Tableaux.—Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév^d TEMPLE
RUE MAMYNEAU

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave et grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barachois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

A VENDRE

Comestibles divers.—Vins en bouteilles.—Parfumerie.—Articles de pharmacie.—Livres de médecine.—Ustensiles de cuisine, linge de corps, de chambre à coucher, de table et de toilette.—Une machine à coudre etc. etc.

Ustensiles, linge et livres sont neufs.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT
ROUTE DE GUEYDON

AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralings, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.